https://rouen-sud.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article546

Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) dans le premier degré

- Élèves allophones -

Date de mise en ligne : jeudi 20 octobre 2022

Copyright © Circonscription Rouen Sud - Tous droits réservés

Dans le cadre d'une scolarisation pleinement inclusive, il est nécessaire de proposer une procédure d'accompagnement répondant avec rapidité et efficacité aux besoins de l'ensemble des jeunes allophones du territoire seino-marin.

La procédure garantissant leur parcours de scolarisation est aujourd'hui **uniformisée sur l'ensemble du département.**

Accompagnement des élèves allophones

Après son inscription en mairie, l'élève allophone nouvellement arrivé est admis à l'école.

Le directeur complète la demande d'évaluation (cf annexe 2) et la transmet à l'enseignant d'UPE2A, à l'IEN de la circonscription de l'élève et au référent départemental UPE2A, Magali MORTIER, IEN-ASH, par mail Magali Mortier et en copie au CPC en charge du dossier UPE2 Elodie Lemaire

A partir de l'évaluation, deux cas de figure sont possibles si l'élève relève d'un dispositif UPE2A et est scolarisé dans une école :

- **Disposant d'un dispositif ou proche d'un dispositif :**
  Le référent départemental UPE2A réalise l'affectation et la transmet

- **Ne disposant pas d'un dispositif ou trop éloigné d'un dispositif**
  L'enseignant d'UPE2A ayant réalisé l'évaluation propose un accompagnement à l'enseignant de la classe de l'élève. Un bilan est réalisé à l'issue d'une période de 3 mois par l'enseignant UPE2A en lien avec l'enseignant de la classe. Celui-ci sera transmis à l'enseignant de la classe, au/à la directeur/trice de l'école, à l'IEN de circonscription et au référent départemental UPE2A.

Demande d'évaluation : sur le Portail métier où vous trouverez les documents suivants en téléchargement :

- Note de service du 28 septembre 2022
- Annexe 1 - Procédure d'accompagnement des élèves allophones
- Annexe 2 - Demande d'évaluation
- Annexe 3 - Sectorisation des enseignants d'UPE2A
- Annexe 4 - Préconisations générales

Copyright © Circonscription Rouen Sud